



Objectif régional n°2

Septembre
2020

**Une transformation des modèles de
développement territoriaux
pour agir en faveur du climat et de la biodiversité**
(ODD n^{os} 7, 13, 14, 15)



La déclinaison des Objectifs de Développement Durable en Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur l'identification de 6 objectifs régionaux (ORDD). Ils sont issus du croisement des enjeux de la feuille de route nationale et des enjeux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Chacun regroupe plusieurs ODD concernés à titre principal. D'autres ont vocation à entrer en interaction, en particulier l'ODD n°6 " Eau propre et assainissement " pour l'ORDD n°2. Un état des lieux pour chacun des ORDD est proposé. Il s'adresse à toute la société, principalement aux acteurs des territoires, pour favoriser l'intégration des ODD dans leur stratégie de développement (*Pour en savoir plus, Cf. fiche méthodo*).



Les enjeux nationaux de l'énergie durable, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques en France

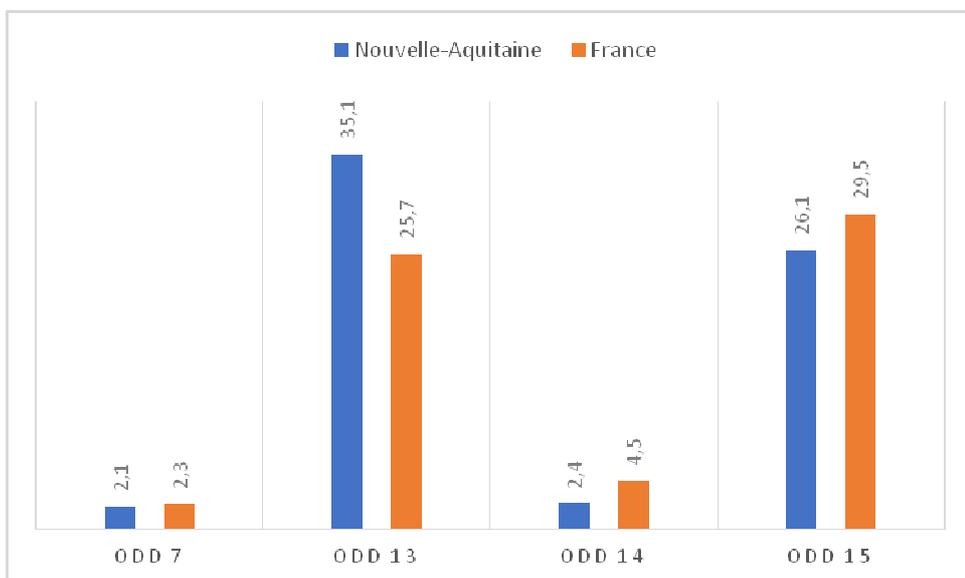
- Les **enjeux** liés à la production d'une **énergie verte et durable** (ODD 7), à la **lutte contre le changement climatique** (ODD 13), et à la **préservation de la biodiversité** marine et terrestre (ODD 14 et 15) sont **étroitement liés** car les modes de production d'énergie actuels ont un impact majeur sur les écosystèmes. En effet, la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques, en partie provoqué par les émissions de gaz à effet de serre (GES) issus de la production et de la consommation énergétique, apparaît plus que jamais indispensable. Face à la prise de conscience croissante, ces ODD sont **au cœur des préoccupations françaises**.
- **Le réchauffement climatique** (ODD 13), accentué par les activités humaines, **fait aujourd'hui consensus**. Ainsi, les différentes lois successives : loi POPE (2005), loi Grenelle (2009), loi TECV (2015) visent à répondre à l'urgence de la situation.
- Le niveau d'ambition a été relevé par **la loi énergie et climat** du 8 novembre 2019 dont l'**objectif est d'atteindre une neutralité carbone en 2050** (ODD 7), en divisant les émissions de gaz à effet de serre par six au moins d'ici cette date. Si cette loi a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique, elle **visé également à répondre à « l'urgence écologique »**. Le constat est sans appel : plus d'un quart des espèces sont éteintes ou menacées et on constate que les effectifs de certaines espèces d'oiseaux s'effondrent. Il en va de même pour la biodiversité marine (ODD 14), pour laquelle la France a une responsabilité particulière puisqu'elle possède le second espace maritime au monde via les territoires de ses DOM-TOM. Ce sujet devient de plus en plus médiatisé. En effet, la France accueillera en janvier 2021 le congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à Marseille.
- **Ces enjeux** énergétiques, climatiques et de biodiversité **ne peuvent être traités qu'en articulant les mesures, initiatives et politiques initiées par différents échelons** : si l'État peut légiférer, **les territoires sont plus à même d'agir pour mettre en place des mesures** pour répondre à l'urgence de la situation.

Transversalité des ODD de l'objectif régional n°2 en Nouvelle-Aquitaine



Synthèse : une région vulnérable mais volontaire sur le plan énergétique et environnemental

Place de la Nouvelle-Aquitaine par rapport à la France pour 4 indicateurs représentatifs des ODD de l'objectif régional n°2.



ODD 7 : Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole 2019, en %

ODD 13 : Proportion de risques majeurs reconnus dans les DDRM ¹ par commune en 2016, en %

ODD 14 : Part de la surface communale appartenant au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2018, en %

ODD 15 : Part des aires terrestres protégées dans le territoire communal en 2017, en %

¹ Parmi 6 risques majeurs retenus : inondation, mouvement de terrain, avalanche, atmosphère, radon et incendie.

L'énergie, une problématique à la fois sectorielle et territoriale

- ⇒ Un objectif de réduction de la consommation d'énergie de 30% à l'horizon 2030 par rapport à 2010 (SRADDET) encore loin d'être atteint
- ⇒ Une production d'énergies renouvelables en forte augmentation entre 2005 et 2017, atteignant un taux supérieur à la moyenne nationale
- ⇒ Des émissions de GES imputables en grande partie au secteur du transport
- ⇒ Une nette diminution des émissions de GES des secteurs agricoles et industriels, malgré l'augmentation des émissions du transport et du bâtiment

Une consommation énergétique globalement en baisse mais différenciée selon les secteurs

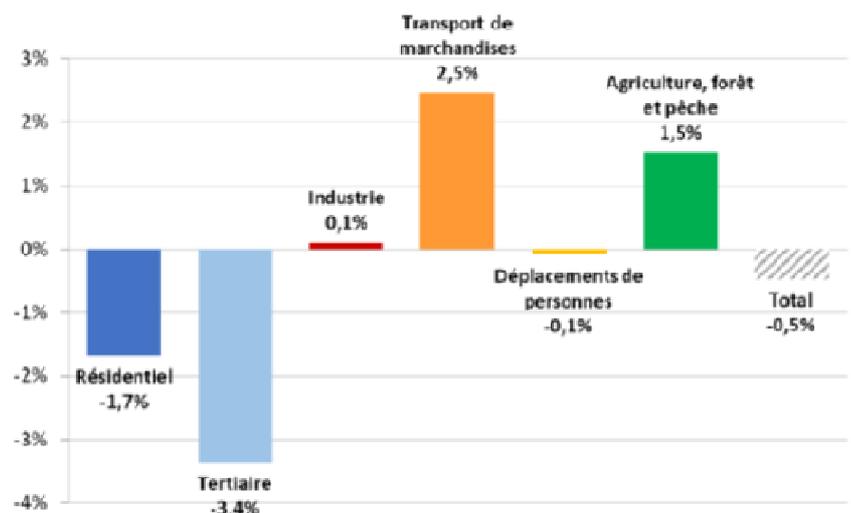
Une consommation en baisse mais une facture qui augmente

- Une consommation énergétique de 28,9 MWh par habitant en 2017, soit 9,8 % plus élevée qu'au niveau national, mais en baisse constante depuis 2005 (-4 % entre 2010 et 2017) ;
- Une facture énergétique en hausse de 9 % entre 2010 et 2017 et dont la moitié correspond à l'accroissement des dépenses liées au transport et au logement des ménages dans une région particulièrement rurale, traduisant notamment la hausse des prix de l'électricité (+33 % sur la même période) et des produits pétroliers ;
- Une part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique de 13,9 %, moins élevé qu'en France (14,6 %), mais qui est différenciée selon les territoires : une vulnérabilité qui s'observe de façon croissante d'Ouest en Est.

Des disparités de consommation à la fois sectorielles et territoriales

- À l'image de la France, une consommation d'énergie qui se répartit entre le bâtiment (tertiaire et résidentiel, 40 %) suivi du transport (personnes et marchandises, 36 %), de l'industrie (20 %), et de l'agriculture (4 %) ;
- Une évolution très disparate des besoins énergétiques selon les secteurs : une vraie diminution dans le tertiaire (-3,4 % entre 2010 et 2017) et le résidentiel (-1,7 %), une stabilisation dans l'industrie mais une augmentation dans les transports (+2,4 %) et le secteur primaire (+1,5 %) ;
- Un parc de logements et bâtiments plus énergivores dans les territoires situés à l'Est de la région, s'expliquant en partie par les conditions climatiques et l'ancienneté du patrimoine ;
- Une part élevée du transport dans la consommation énergétique finale, due à l'importance croissante du commerce de marchandises et à l'isolement des territoires périphériques aux réseaux de transports alternatifs à la voiture (autour de 50 % de la part des transports dans la consommation énergétique finale pour la Creuse, la Corrèze, la Vienne et le Lot-et-Garonne) ;
- Une concentration territoriale de la consommation énergétique du secteur industriel : environ 50 % de celle-ci venant de 3 départements et 20 établissements, même si les énergies renouvelables (EnR) deviennent de plus en plus prégnantes (25 % d'EnR, dont 75 % issus des industries du papier et du carton).

Evolution des besoins énergétiques en Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2017.

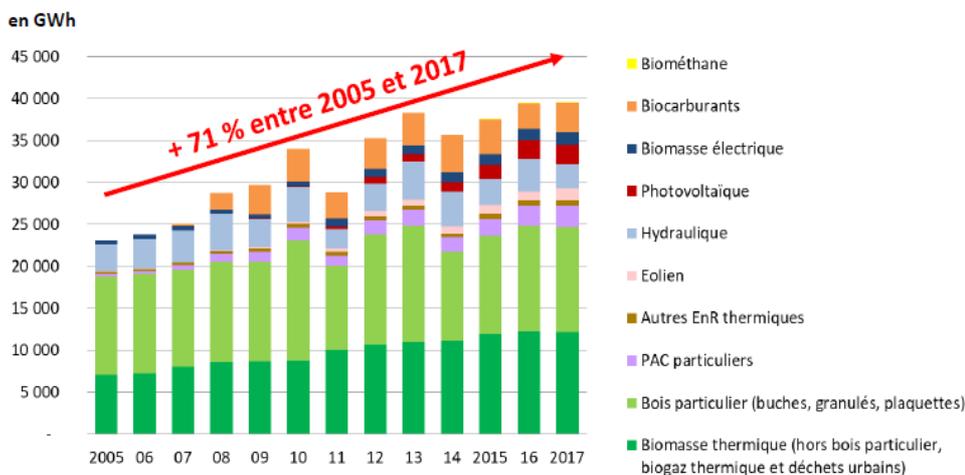


Source : AREC, chiffres-clés énergie et gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine

Une consommation énergétique encore très dépendante du pétrole pour les transports mais une production des énergies renouvelables qui augmente

Un essor des EnR, malgré une production encore largement liée aux énergies fossiles...

La production énergétique renouvelable en Nouvelle-Aquitaine entre 2005 et 2017



Source : AREC, Chiffres-clés énergie et gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine

- Un profil énergétique encore intrinsèquement lié aux énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon, soit 57 %) ;
- Une part importante de la production des gaz à effet de serre (GES) imputable aux émissions énergétiques (69 %) ;
- Une part de la production des GES en Nouvelle-Aquitaine inférieure de près de 10 points à la moyenne française, du fait notamment de l'utilisation d'EnR.

... et une production et consommation d'EnR très encourageante, bien que peu diversifiée

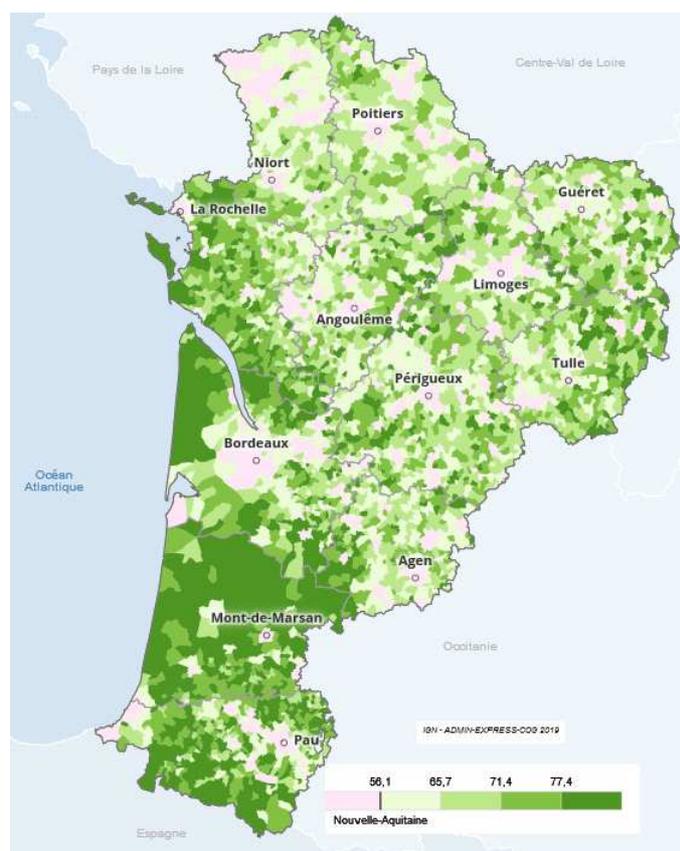
- Une part croissante des EnR dans le mix énergétique en Nouvelle-Aquitaine : en 2017, les EnR représentent près de 24 % de la consommation finale, soit une augmentation de plus de 70 % par rapport à 2005, et dépasse donc déjà l'objectif de 23 % à l'horizon 2020 fixé par la loi relative à la transition énergétique et la croissance verte (LTECV) ;
- Une prépondérance des filières thermiques dans la production énergétique renouvelable (70,5 %) du fait d'une ressource de biomasse importante, loin devant la filière électrique (20,6 %) ;
- Des écarts importants entre départements dans la consommation énergétique finale d'EnR, de 18 % dans la Vienne à 42 % en Corrèze (issue à 59 % de l'hydroélectricité) ;
- Au niveau du logement, plus de 56 % des résidences principales utilisent un combustible principal « propre »¹, contre 51 % en France. Mais, cette répartition est dépendante des conditions météorologiques et de l'ancienneté du bâti avec en particulier une proportion plus faible observée dans les centres-villes (présence de patrimoine ancien) et dans les régions rurales où le taux de constructions neuves est faible.

¹ Par convention, un combustible autre que le fioul et le gaz est dit "propre"

Zoom sur une politique énergétique durable : le réseau CIRENA

Créée en 2014, le réseau CIRENA est une association ayant pour but de multiplier les projets citoyens d'EnR dans la région. Son action s'inscrit dans un projet de transition énergétique fondée sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le recours aux EnR maîtrisées par les acteurs locaux. Elle a accompagné 28 projets, portés par plus de 40 citoyens, associations ou collectivités, pour une production de plus de 23 GWh en 2018.

Part des résidences principales utilisant un combustible principal « propre » (%)



Source : traitement DREAL d'après Insee – RP 2015.

NB : Combustible « propre » défini comme « autre que fioul et gaz »

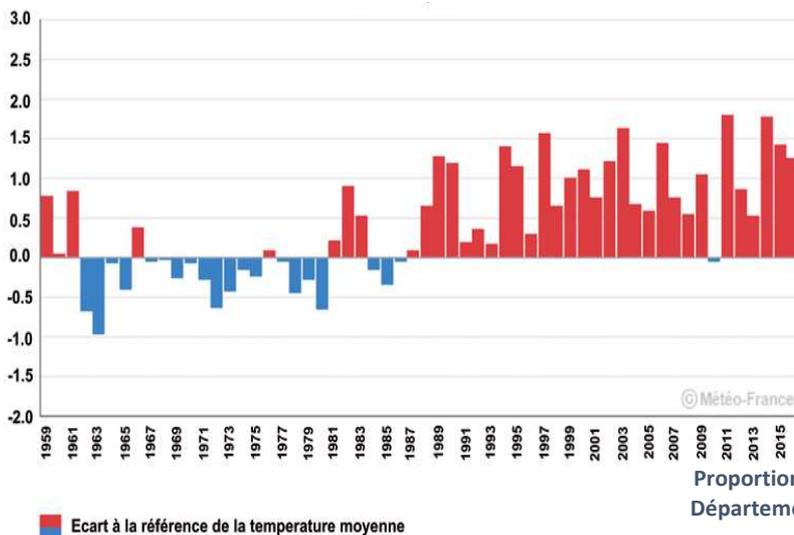
➡ Le secteur de l'énergie, en pleine mutation en Nouvelle-Aquitaine, est intrinsèquement lié à la question de la production de gaz à effet de serre, et donc du réchauffement climatique.

- ⇒ Un réchauffement en Nouvelle-Aquitaine très proche des données nationales, et une **augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles et forestières** depuis 1959
- ⇒ Une proportion de **risques majeurs reconnus qui a doublé en 5 ans**
- ⇒ Une **pollution atmosphérique importante**, avec une mauvaise qualité de l'air dans les villes observées
- ⇒ Une **forte baisse de la majorité des polluants** dans l'air entre 2009 et 2018 malgré la récurrence de pics de pollution aigüe aux particules fines dans les grandes villes

Des effets préoccupants des changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine

Une région qui n'est pas épargnée par les changements climatiques...

Évolution de la température moyenne annuelle en Nouvelle-Aquitaine sur la période 1959-2016



Source : Acclimaterra, 2019

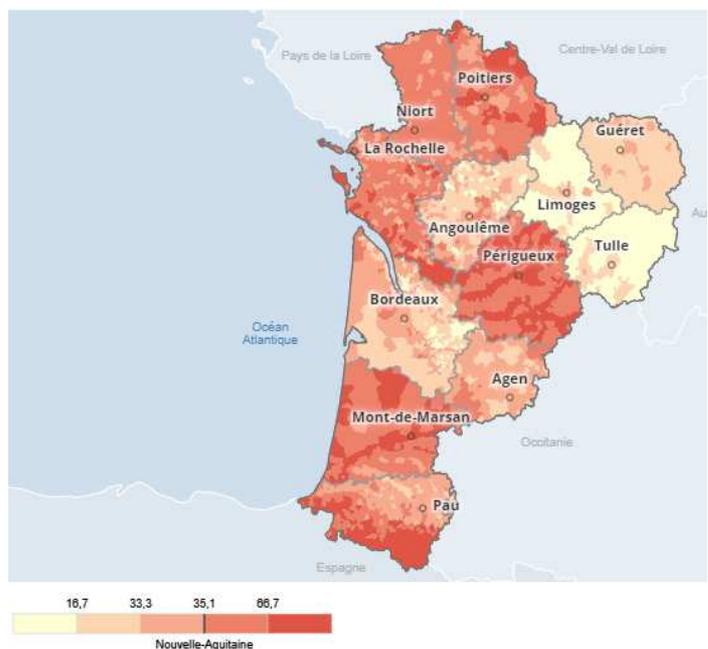
- Entre 1982 et 2015, plus de 24 000 arrêtés de catastrophes naturelles prononcés sur le territoire, et une proportion de risques majeurs reconnus (inondation, mouvement de terrain, avalanche, atmosphère, radon et incendie), qui a presque doublé depuis 2011 (de 17,7 % à 35,1 % en 2016) qui est également 9,6 points plus élevée que la moyenne française.

... et dont les manifestations sont localisées et spécifiques

- Des territoires à risques majeurs étendus sur la région et particulièrement présents dans la Vienne, la Dordogne et les Landes (+50 % de risques identifiés), qui concernent principalement des risques d'inondation, d'incendie, et de phénomènes atmosphériques (pollution, tempêtes notamment). Les départements de l'Est (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) étant majoritairement épargnés ;

- Un réchauffement en Nouvelle-Aquitaine d'environ +1,4 °C au cours de la période 1959-2016 dont l'essentiel s'est produit depuis les années 80, très proche des données nationales. Selon les scénarios, un réchauffement compris entre 1 et 2 °C par rapport à la fin du 20^{ème} siècle est à prévoir avant 2050 ;
- Une augmentation de l'étendue des sécheresses agricoles avec un accroissement de 6 à 7 % depuis 1959, renforcé par l'accentuation de l'évapotranspiration et du déficit de la ressource en eau (200 millions de m³ actuellement, et jusqu'à 1,2 milliard en 2040) ;

Proportion de risques majeurs reconnus dans les Documents Départementaux Risques Majeurs¹ par commune en %, 2016



Source : traitement DREAL Nouvelle-Aquitaine d'après MTEs-DGPR-GASPARD

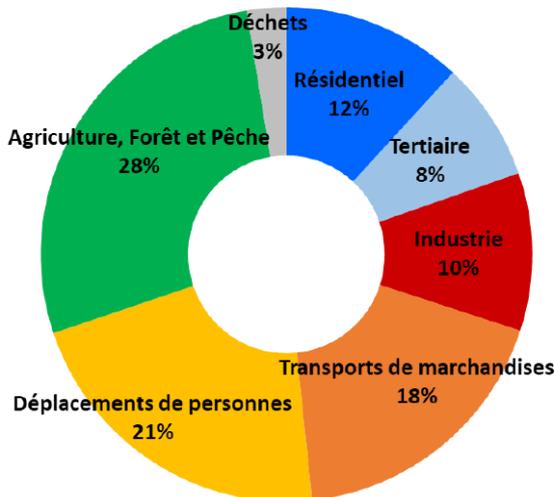
¹ Parmi 6 risques majeurs retenus : inondation, mouvement de terrain, avalanche, atmosphère, radon et incendie.

- Des pics de chaleur, principalement dans les centres urbains, accentués par l'artificialisation des sols, qui empêche l'absorption de la chaleur par la végétation ;
- Une pollution atmosphérique importante, avec 1 jour sur 5 par an en moyenne de qualité d'air moyenne ou mauvaise, liée notamment au trafic routier responsable de 50 % des émissions de particules fines (PM10) ;
- Une diminution des durées d'enneigement et un recul des hauteurs d'enneigement : -10 % à 1 800 m d'altitude et quasi-disparition de la couverture neigeuse à 1 500 m d'altitude dans les Pyrénées, diminuant ainsi fortement la réserve d'eau en amont.

Qui s'explique par des activités humaines toujours plus émettrices, même si des changements sont observés

Des émissions de GES à la baisse sur le territoire, mais une augmentation de l'empreinte carbone

Typologie des émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine, 2017



Source : AREC, Chiffres clés énergie et gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine

- Des émissions de GES de 8,3 teqCO² par habitant, au-delà de la moyenne française (+ 1,5 point) ;
- Elles sont imputables surtout aux émissions énergétiques (69 %), issues en grande partie du transport, du résidentiel et de l'industrie; ainsi qu'aux émissions non-énergétiques du secteur agricole (élevage et utilisation de fertilisants azotés minéraux) ;
- Une baisse des émissions depuis 2005 (notamment -7,7 % en 2017 par rapport à 2010) mais encore loin des objectifs fixés d'une part par la LTECV pour 2030 (-45 %) et 2050 (-75 %), et d'autre part par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avec une nette diminution observée pour l'agriculture (-6,6 %) et l'industrie (-48,6 %) ;
- Un inventaire régional qui montre une baisse des émissions mais une augmentation de l'empreinte carbone de 30 % entre 1990 et 2015 pour un total analogue à la moyenne française, traduisant notamment la multiplication par deux des émissions de GES associées aux importations (50 % de l'empreinte carbone régionale).

Des outils contre le changement climatiques en construction

- Une prise en compte croissante des enjeux liés au changement climatique, notamment sur les questions d'énergie et d'émissions de GES, via la constitution d'agences, d'initiatives ou de plans régionaux permettant une méthodologie de calcul des émissions plus apte à favoriser le suivi et le réhaussement des ambitions ainsi que l'identification des leviers et des freins avec notamment la création du Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat (COPTec) ;
- La généralisation des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), qui concernent 100 EPCI sur un total de 155 soit environ 65 % (représentant 85 % de la population régionale), dont 23 volontaires soit 15 % des EPCI ;
- Des objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2030 par la feuille de route Neoterra, adoptée par les élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine en 2019 : par exemple, arriver à un bouquet énergétique composé de 50 % d'EnR, ou atteindre 80 % d'exploitations certifiées bio ou HVE avec une sortie des pesticides de synthèse.

Zoom sur une politique de lutte contre les changements climatiques : le diagnostic de vulnérabilité du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Le PNR de Millevaches a produit un diagnostic de vulnérabilité en 2012, dans le cadre de son PCAET. Un scénario probable du devenir du territoire dans 30 ans a été produit sous l'hypothèse d'une augmentation de 2 °C des températures. Il met en perspective les impacts possibles et les actions déjà réalisées ou à réaliser pour s'adapter aux conséquences sur 7 secteurs : forêts, milieux et écosystèmes, tourisme, production énergétique, agriculture, ressource en eau, bâtiment.

➡ **Les problématiques liées aux changements climatiques ont de nombreuses conséquences sur la biodiversité marine, alors qu'elle-même a un très grand pouvoir de régulation notamment en absorbant une grande part des gaz à effet de serre. Des actions sur la préservation des océans sont donc indispensables.**

- ⇒ Une érosion des côtes d'environ 1m par an depuis 70 ans, accentué par la montée des océans
- ⇒ Une perte de biodiversité et une modification des écosystèmes liées aux activités anthropiques
- ⇒ Des mesures de protection du littoral et des plans de Prévention des Risques Littoraux qui concernent la majeure partie de la côte néo-aquitaine

Un littoral impacté par les activités anthropiques et les changements climatiques

Des risques majeurs identifiés sur la côte, accentués par les changements climatiques

- Bien que les littoraux de Gironde et des Landes restent globalement parmi les mieux préservés au niveau européen, on constate une artificialisation intense du littoral depuis le 17^{ème} siècle, aboutissant à une extrême vulnérabilité aux submersions marines de la Charente-Maritime : des territoires à risque important d'inondation par submersion (TRI) localisés sur toute la côte de ce département ainsi que sur la côte basque et autour de la métropole de Bordeaux et de Libourne, proche de l'estuaire de la Gironde ;
- Une érosion des côtes d'environ 1m par an depuis 70 ans, qui risque de s'accroître : jusqu'à 3m par an d'érosion prévue, pour atteindre entre 65 et 100 m d'ici à 2050, nécessitant des mesures d'adaptation des territoires littoraux ;
- Une montée du niveau de la mer sur l'ensemble du littoral néo-aquitain (970 km) entre 30 et 80 cm d'ici à 2050 selon les scénarios climatiques du GIEC, accentuant les phénomènes de submersion et d'érosion côtière.

Des politiques de préservation du littoral qui se mettent en place

Espaces Naturels Protégés en Nouvelle-Aquitaine, 2019.



- Des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui prévoient une gestion intégrée de la qualité des eaux (pollutions chimiques notamment dans l'estuaire de la Gironde), des milieux aquatiques et des continuités écologiques (littoral, marais, zones humides, habitats, parcours de migration, etc.)
- Des Plans de Prévention des Risques Littoraux dans une optique d'adaptation aux changements climatiques et à la montée des eaux, qui concernent la majeure partie de la côte néo-aquitaine, et qui s'étendent parfois dans les terres, notamment en Charente-Maritime et autour de la métropole de Bordeaux ;
- Des stratégies locales de gestion de la bande côtière, qui visent à identifier les modes d'actions adaptés par secteur (lutte active souple, ouvrages de protection, relocalisation, etc.), en valorisant le rôle des écosystèmes littoraux (dunes, forêts, marais, etc.) dans la résilience des territoires ;
- Des trames bleu marine pour la préservation des continuités écologiques littorales et marines, à l'image des trames verte et bleue, permettant aux espèces d'effectuer leurs déplacements vitaux (reproduction, alimentation et refuge) et de coloniser de nouveaux espaces (dispersion, migration) via le maintien de réservoirs de biodiversité connectés via des corridors.

Source : traitements DREAL Nouvelle-Aquitaine, d'après MNHN

Des pressions exercées par les activités anthropiques qui dégradent l'habitat marin...

- Une qualité de l'eau littorale supérieure au reste du littoral français : la part des eaux de baignade en excellente qualité est évaluée à 88 % en Nouvelle-Aquitaine, contre 78 % en France (en 2015) ;
- Mais des eaux marines dégradées par les activités humaines via des pollutions chimiques qui nuisent à la biodiversité : entre 1999 et 2012, 110 000 t de nitrate et 48 000 t de phosphore déversées par an, une présence accrue de métaux lourds dans les eaux maritimes, et une dégradation des milieux liée au lessivage des fonds marins, des sédiments et des sols ;
- Un étouffement des océans du fait d'une production de déchets plastiques liée aux activités de pêche, d'aqua- et conchyliculture ainsi qu'aux activités terrestres : plus de 800 kg de déchets plastiques produits en moyenne par an et par entreprise ostréicole avec une densité moyenne de déchets de 1,2 objet par ha dans le golfe de Gascogne, dont la vulnérabilité est due à une position géographique favorisant l'accumulation de macro-déchets venus d'ailleurs ;
- Des modifications hydrologiques entraînant une altération de l'écosystème et une perte de biodiversité marine : une augmentation de la température des océans (évaluée entre +2,2 et +3,5 °C pour le Golfe de Gascogne) par le réchauffement climatique et ponctuellement augmentée par le refroidissement des centrales nucléaires (par exemple, +1 °C estimé pour les eaux de l'estuaire de Gironde par le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Blayais), une modification du niveau et du régime de salinité par la baisse du débit des cours d'eau (irrigation, barrages, canalisations, etc.), des modifications des habitats marins par le dragage, l'extraction de granulats et la pêche, etc.

... et impactent la biodiversité marine, en baisse constante ...

- Entre 4 000 et 6 000 décès de cétacés enregistrés dans le golfe de Gascogne (80 % liés à une asphyxie accidentelle dans les filets de pêche), une proportion d'environ 42 % des mammifères marins échoués morts de causes anthropiques ;
- Une diminution des ressources halieutiques par une forte activité économique liée à la pêche (plus de 20 000 t de poissons vendus pour 85 M€ en 2014) ainsi que par les activités terrestres (urbanisation, artificialisation) qui bouleversent le fonctionnement estuarien et impactent les activités conchylicoles ;
- Une modification des écosystèmes marins et terrestres ainsi qu'une production aquacole et conchylicole (croissance, développement et qualité des cultures) entravées par la qualité de l'eau : immunité et taux de reproduction des espèces aquatiques, contamination des oiseaux par les poissons, prolifération d'espèces invasives (+40 % en 10 ans), émission de toxines du fait de la surabondance d'azote, perte nutritive des algues, etc.

... mais les plans de préservation du milieu aquatique se multiplient

- Un document stratégique de façade Sud-Atlantique comportant des orientations stratégiques et des actions en faveur du bon état écologique du milieu marin, la préservation d'un littoral attractif, la réponse aux enjeux de transition énergétique pour la mer et le littoral, le développement de l'économie bleue durable ;
- La mise en place de zones de protection : 62 aires marines protégées au niveau de la façade Sud-Atlantique dont 81 % pourvues d'un plan de gestion, et la présence de 2 parcs naturels marins en Nouvelle-Aquitaine dont un qui est le plus vaste du territoire français : le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en Gironde (420 km²), et celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (6 500 km² d'espace marin et environ 800 km de côtes sur 3 départements) ;
- Et des mesures agissant sur les causes, avec notamment une diminution de la concentration du phosphore dans l'eau (divisée par 2,5 depuis 2000, grâce à la réduction de l'utilisation de phosphate dans les engrais et son interdiction dans les lessives domestiques) : un plan d'action « nitrates » décliné régionalement et le plan « Ecophyto », en imposant notamment des limitations dans les concentrations d'apports azotés et de produits phytosanitaires aux terres agricoles.

Zoom sur une politique de gestion durable de la vie aquatique : « I Clean My Sea »

Le projet « *I Clean My Sea* », basé à Bidart (Pyrénées-Atlantiques), a pour objectif de nettoyer les plages et les océans des pollutions plastiques apportées par l'Homme. Cette initiative permet de géolocaliser les déchets, de modéliser leur dérive et de transmettre ces informations aux navires de collecte. Ce projet répond aussi à l'enjeu de l'économie circulaire par la valorisation des plastiques récupérés.

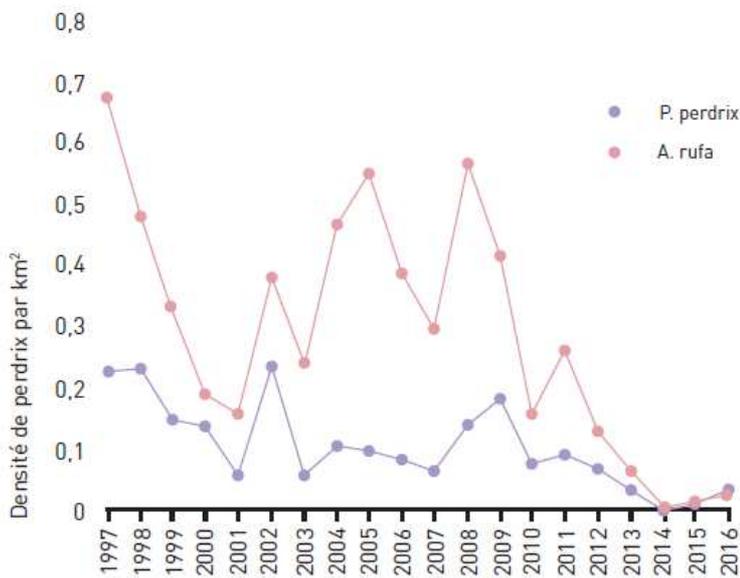
 **Dans la mesure où les dégradations des différents milieux sont liées, la préservation de la biodiversité marine est aussi indispensable à la survie de la flore et faune locale (par la chaîne alimentaire notamment).**

- ⇒ Une **baisse drastique de la biodiversité** (notamment oiseaux et abeilles) liée à l'utilisation d'engrais azotés et à la perte des continuités écologiques qui impacte l'abondance d'insectes
- ⇒ Une **agriculture intensive** qui impacte les sols et réduit la biodiversité
- ⇒ Un déclin des **espèces d'oiseaux** estimé à **-50 % d'ici à 2028 et des insectes à -95 % avant 2030**
- ⇒ Une **stabilisation de l'indicateur de suivi d'utilisation des produits phytosanitaires (NODU)** dans le domaine agricole et une baisse de leur utilisation non agricole entre 2015 et 2016

Une perte drastique de la biodiversité à venir en grande partie imputable aux activités anthropiques

Une perte très importante de biodiversité...

Évolution de la population de 2 espèces de perdrix dans les Deux-Sèvres, 1997-2016



Source : Ecobiose/Néo terra, 2019

- Une perte de la biodiversité enregistrée depuis 25 ans, avec une diminution de 33 % des espèces d'oiseaux (dont 80 % des perdrix et 36 % des alouettes), ainsi que 75 % du nombre d'insectes ;
- Plus de 30 espèces ou groupes d'espèces menacés, et 154 espèces et sous-espèces végétales considérées comme « sensibles » ;
- L'insuffisance chronique des ressources hydriques et la dégradation de leur qualité (36 % du linéaire des cours d'eau classés en risque pesticide et 20 % aux nitrates) entraînant également un risque pour les milieux humides et aquatiques ainsi que la survie de leurs espèces inféodées : en ex-Poitou-Charentes notamment, un quart des mares a disparu entre 1970 et 2000 ;
- Une artificialisation des sols (+5 188 hectares de surfaces artificialisées par an entre 2009 et 2015 selon l'observatoire NAFU) qui provoque la disparition de zones naturelles et diminue l'alimentation des eaux souterraines et superficielles.

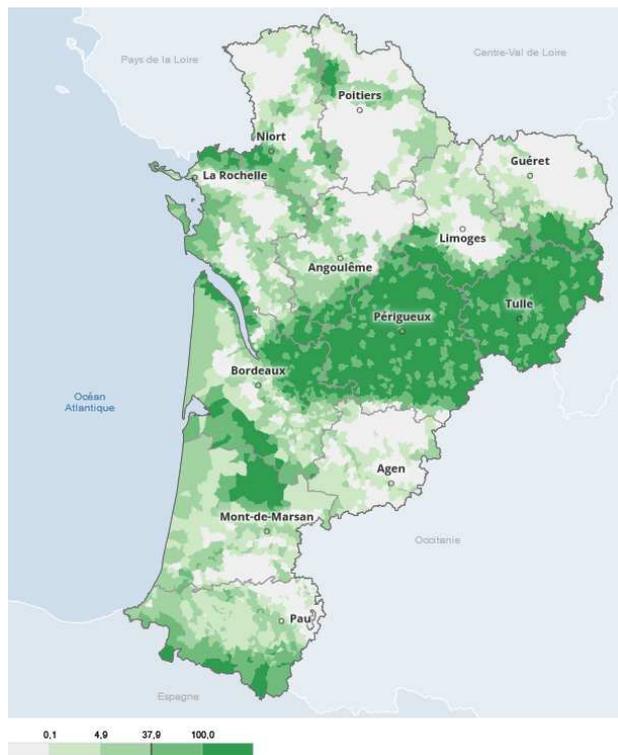
... qui s'explique notamment par les pressions anthropiques...

- La perte de continuités écologiques, l'artificialisation des sols et l'utilisation de produits phytosanitaires pourraient être les principaux responsables d'un déclin des espèces d'oiseaux (estimé à -50 % d'ici à 2028) et des insectes (-95 % avant 2030) ;
- Une biodiversité locale également menacée par la mondialisation et le commerce internationalisé, par l'arrivée d'espèces invasives : en moyenne en Nouvelle-Aquitaine, un département est colonisé par environ 6 espèces invasives tous les 10 ans, influant fortement sur la survie de nombreuses espèces indigènes.

... et qui ont également un impact sur la pérennité des activités agricoles

- Une diminution des espèces utiles à la régulation des nuisibles ;
- Une diminution de la population d'abeilles qui impacte la production de fruits via la pollinisation, ce qui présente un manque à gagner important pour ce secteur.

Part des aires terrestres protégées dans le territoire communal (%) 2017



Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

- 30 Plans Nationaux d'Action (PNA) mis en œuvre dans la région pour plus de 30 espèces en danger, dont 9 d'entre eux sont coordonnés au niveau national par la DREAL Nouvelle-Aquitaine : Vison d'Europe, Esturgeon européen, Loutre d'Europe, Ourarde canepetière, Lézard ocellé, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Gypaète barbu, Végétation de bords d'étangs rétro-littoraux ;
- Des aires terrestres protégées qui s'étendent sur 26 % du territoire régional (contre 30 % en France) dont 12,5 % du territoire couvert par une zone Natura 2000. Ce territoire compte également la présence du Parc National des Pyrénées, 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR), 2 Parcs Naturels Marins (PNM), 21 Réserves Naturelles Nationales (RNN) ainsi que 9 Réserves Naturelles Régionales (RNR) ;
- Une répartition des aires de protection équilibrée sur le territoire néo-aquitain, qui peut contribuer à réinstaurer des continuités écologiques sur toute la région ;
- Une consommation des pesticides en très légère diminution, qui reste importante en Nouvelle-Aquitaine : entre 2015 et 2016, une stabilisation des usages agricoles et une baisse de presque 50 % sur les NODU¹ pour les usages non agricoles ;
- Un projet de Stratégie Régionale de la Biodiversité, initié par la Région en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et la DREAL, en cours de rédaction par l'Association Régionale pour la Biodiversité ;
- Mais une région qui doit réactualiser ses connaissances : produites par les associations et acteurs de terrains, les données sur la biodiversité sont diffusées par le Système d'Information sur la Nature et les Paysages Nouvelle-Aquitaine (SINP), dispositif partenarial entre les services déconcentrés du Ministère de la Transition Écologique et les acteurs de la biodiversité.

Zoom politique durable pour la biodiversité : un programme de reconstitution de corridors écologiques en milieu agricole

L'amélioration de la biodiversité en milieu viticole est depuis 2012 une problématique majeure sur laquelle travaillent conjointement la Chambre d'agriculture de Gironde et la fédération départementale des chasseurs de Gironde. L'objectif est de reconstituer des corridors écologiques en implantant des haies en milieu viticole, permettant ainsi de (re)créer un lien entre des milieux boisés. Trois exploitations tests ont participé à ce programme (« Agrifaune ») qui entre dans un réseau national, et dont la valorisation des résultats a permis de susciter un intérêt de la part de plusieurs syndicats viticoles en Gironde. Depuis, il s'est constitué un réseau multi-partenarial associant ces syndicats, une cave coopérative et trois communautés de communes. Outre la mise en place de nouvelles expérimentations sur d'autres exploitations, un outil d'évaluation multicritère (environnementaux et sociétaux) a été conçu en 2018 pour qualifier l'intérêt d'une haie et permettre une classification des aides financières auprès des viticulteurs, un outil qui va être perfectionné et étendu à l'échelle régionale et adapté à d'autres agrosystèmes.

¹ indicateurs de suivi du recours aux produits phytosanitaires

Exemple d'une stratégie intégrée regroupant les 4 ODD



les rapports AcclimaTerra, Écobiose et la feuille de route Néo-Terra

Le 1er rapport sur le climat a été publié en 2013 par l'ex-région Aquitaine et en juin 2018, la Nouvelle-Aquitaine a publié une évaluation du risque climatique avec le projet AcclimaTerra, alors présenté comme une déclinaison régionale du rapport du groupe international d'experts pour le climat (GIEC).

En janvier 2017, le Conseil Régional lançait des travaux équivalents sur la biodiversité, dont un premier chapitre, relatif aux plaines et aux grandes cultures, a été publié en juin 2018. Dénommé Ecobiose, ce projet est le fruit d'une collaboration de 150 chercheurs qui ont mené une analyse de la littérature scientifique sous la direction de Vincent Bretagnolle, directeur de recherches au Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC, CNRS/université de la Rochelle), dans les Deux-Sèvres. Comme AcclimaTerra, il se veut la déclinaison régionale d'un rapport mondial, en l'occurrence celui de l'IPBES publié en mai 2019.

Après AcclimaTerra et Ecobiose, le Conseil Régional a publié une feuille de route visant à traduire ces deux études territoriales en projets politiques ambitieux. Dénommée Néo Terra, celle-ci reprend les conclusions principales des deux rapports scientifiques et permet une appropriation par les collectivités des données par une application politique pertinente pour les acteurs régionaux. Cette feuille de route met aussi en évidence les forces et les faiblesses de la Nouvelle-Aquitaine dans ses démarches de développement durable et ses réponses face au réchauffement climatique. Elle dresse ainsi 11 ambitions à travers lesquelles la région peut « transformer des risques en opportunités » (préservation des écosystèmes terrestres et marins, recyclage et traitement des déchets, préservation de la ressource en eau, etc.).

Ces documents offrent un tour d'horizon de la situation néo-aquitaine par rapport à la lutte contre les changements climatiques. Ils constituent aussi une stratégie intégrée par la volonté sous-jacente de constituer un programme cohérent basé sur des axes prioritaires liés aux enjeux régionaux des 4 ODD, sur les questions d'énergie (transport, résidentiel, tertiaire), d'émissions de GES (transport, agriculture, etc.), de biodiversité (artificialisation, agriculture, etc.) et de lutte contre les changements climatiques (pollution, submersion, canicules, etc.).

Pour en savoir plus

L'observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre : <https://energie.arec-nouvelleaquitaine.com/>

L'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains : <https://observatoire-nafu.fr/>

Le portail du Système d'Information sur la Nature et le Paysage : <http://www.naturefrance.fr/portails/perimetre/regional-15>

Le conseil économique, social et environnemental régional : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/>

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : <https://www.ademe.fr/>

L'agence régionale de la biodiversité : <http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/>

Le comité scientifique régional sur le changement climatique : <http://www.acclimaterra.fr/>

Néo Terra, la feuille de route de la transition environnementale et climatique : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/neo-terra-feuille-route-transition-environnementale-climatique.html#gref>

Le document stratégique de façade Sud-atlantique : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-de-la-facade-dsf-sud-r484.html>

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Chefs de projet Dreal Nouvelle-Aquitaine : Mehdi Barriaux, Patrice Delbancut, André Pagès

Rédacteurs : Elsa Charon, Pierre Tallin

Comité 21 : <http://www.comite21.org/>

Courriel :

poes.micat.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX
Tèl : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr